

**PRISE EN COMPTE DE LA PERSPECTIVE "GENRE" DANS LES
PROCESSEUS ET PRIORITES DUE L'EPC/UNDAF/BCP/UNDAF ET
DES DSRP EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE**

EXTRAITS DU RAPPORT D'EVALUATION

REDIGE PAR : Agnes Akosua Aidoo
Fatou Sarr
Idrissa Ouedraogo

AOC, juillet 2002

EVALUATION ET CONCLUSIONS

PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION "GENRE" DANS LES PROCESSUS DE BCP/UNDAF ET DE DSRP

Les processus de conception et de réalisation du BCP, de l'UNDAF et du DSRP dans les douze pays sous revue a suivi plus ou moins les directives données par les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Les différences concernant la forme et le contenu prenaient en compte la situation, les compétences, le temps imparti et les méthodologies utilisées pour la préparation des documents dans les différents pays. Par exemple, le processus d'élaboration du DSRP a été intensifié et accéléré dans une certaine mesure lorsque des pays tels que le Cameroun, le Ghana et la Mauritanie s'approchaient des dates limites et du point de décision de l'Initiative PPTE. Tous les pays ont utilisé une combinaison des mécanismes ci-après afin de préparer les documents : les Comités directeurs, les Groupes de travail, les Groupes de travail techniques, les Groupes thématiques et les consultants. La participation recommandée du Gouvernement, de la société civile, des ONG, du secteur privé, des organes législatifs, des responsables religieux et chefs traditionnels et des médias a pris diverses formes. Ces groupes ont apporté leurs contributions dans le cadre des groupes de travail et des groupes thématiques et/ou au cours d'ateliers organisés afin de discuter des projets de documents et de les valider. Toutefois, les processus de BCP/UNDAF et du DSRP présentaient des différences notables. La présente évaluation s'est attachée à identifier la manière dont le genre a été reconnu comme une dimension du processus préparatoire et à mesurer la portée et la manifestation de cette reconnaissance dans ce processus.

Capacités institutionnelles requises pour l'intégration du genre dans le BCP/UNDAF et le DSRP

L'efficacité de l'intégration du genre dépend, dans une large mesure, de la disponibilité d'une expertise en matière de genre au niveau national et au sein des institutions. Les gouvernements ont pris des engagements nationaux et internationaux en vue de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes et sont tenus de veiller à ce que des principes et stratégies en matière de genre soient intégrés dans leurs processus de développement. L'évaluation de la situation dans les différents pays montre qu'il existe des différences considérables, mais que les conséquences semblent être les mêmes. Tel qu'indiqué plus haut, la plupart des gouvernements de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, et de l'Afrique d'une manière générale, ont créé des ministères et des services chargés des questions de genre et des affaires féminines ou fusionné cette responsabilité avec d'autres portefeuilles, notamment ceux de l'enfant ou des affaires sociales (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Ghana, Mali, Nigeria, Sénégal). Plusieurs pays ont également mis en place des points focaux du genre au sein des ministères de tutelle afin de faciliter l'intégration de la dimension "genre" dans les politiques et programmes sectoriels.

Cependant, la plupart des pays sont confrontés à des problèmes en ce qui concerne la priorité à accorder au genre dans leurs programmes de développement respectifs et la formulation de programmes sensibles au genre, ainsi que la nécessité pour les gouvernements de s'acquitter de leurs obligations de façon adéquate. Au nombre des

principales raisons qui expliquent cette situation figure le fait que les ministères et services ne disposent souvent pas de capacités, de savoir-faire technique et de ressources financières suffisants pour remplir leurs mandats (CEA 1999). Les changements de gouvernements se traduisent souvent par des changements de personnel et la rotation de celui-ci, y compris de ceux qui ont été formés au fil des ans et qui ont acquis des compétences en matière de genre. L'orientation de certains responsables de ministères et services reflète souvent l'approche précédente de l'intégration des femmes au développement et non la vision et l'approche du genre et du développement qui permettraient de prendre en compte les questions de genre dans toute la gamme des questions de développement. Enfin, les gouvernements ne disposent souvent pas de formateurs en matière de genre, mais sont peu disposés à utiliser l'expertise des ONG, essentiellement pour des raisons politiques. Dans ces conditions, les ministères et services ont joué, d'une manière générale, des rôles insuffisants en ce qui concerne la prise en compte de la perspective "genre" dans les processus de BCP/UNDAF et de DSRP.

En ce qui concerne le système des Nations Unies, tel qu'indiqué plus haut, toutes les institutions ont des mandats, stratégies ou directives mondiaux et spécifiques concernant l'intégration du genre dans leurs activités. Cependant, des changements sont intervenus au sein de la quasi-totalité des institutions au cours des quelque six dernières années, entraînant une réduction notable de l'expertise spécifique en matière de genre aux niveaux mondial, régional et national (PNUD, FNUAP, UNICEF, PAM). Pour sa part, l'UNIFEM dispose d'un financement opérationnel limité pour remplir son mandat mondial. Ces réductions reflètent les problèmes et le débat continu concernant la nécessité pour les institutions de disposer de spécialistes du genre en leur sein une fois l'intégration du genre assurée. Cependant, des années d'expérience ont montré que l'intégration est un processus lent et complexe qui nécessite un leadership et un soutien technique constants. De même, l'expérience de l'intégration de la lutte contre le VIH/Sida dans le processus de développement a montré que le système des Nations Unies a besoin d'une expertise de haut niveau pour le plaidoyer et la planification des programmes.

Lorsqu'il n'existe pas de spécialistes du genre à plein temps, la plupart des institutions des Nations Unies utilisent les points focaux du genre au niveau national. Là où il existe des points focaux du genre d'un niveau suffisamment élevé, notamment les Coordonnateurs de programme, qui disposent des compétences nécessaires en matière de genre, ils sont en mesure d'influencer les programmes de pays et les processus de BCP/UNDAF. Cependant, les points focaux du genre sont souvent des Chargés de programme/projet surchargés pour lesquels l'intégration du genre constitue une tâche "supplémentaire". Certains d'entre eux sont également de jeunes professionnels qui peuvent avoir les connaissances nécessaires, sans pour autant disposer de l'expérience et de l'ancienneté nécessaires pour avoir un impact sur le soutien aux programmes de pays ou aux institutions nationales en matière d'intégration du genre.

L'analyse des processus de BCP/UNDAF et de DSRP dans les pays où ont été effectuées les études de cas (Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Ghana, Nigeria et Sénégal) montre que les contributions des institutions à la prise en compte du genre dans les processus méritent d'être renforcées. Etant donné que certaines institutions, prises individuellement, disposent de l'expertise nécessaire en matière de genre aux niveaux national, régional et du siège, le travail en réseau inter-agences entre les

points focaux du genre, avec le soutien nécessaire dans le domaine de la gestion et des ressources appropriés pour le renforcement des capacités, serait précieux pour les phases d'exécution des UNDAF. Dans le même temps, le Centre de formation du personnel des Nations Unies de Turin, Italie, qui assure la formation des équipes de pays sur le BCP/UNDAF, doit intégrer la formation en matière d'intégration du genre dans ses programmes.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSIONS

L'élimination des inégalités séculaires entre femmes et hommes au sein de la société constitue un défi redoutable. Elle appelle des efforts concertés afin de reconnaître tant les formes notoires que latentes de la discrimination à l'égard des femmes et des autres groupes au sein de la société, mettre à nu les biais sexospécifiques latents, combattre les excuses culturelles pour la subordination des femmes et, en définitive, aider à changer les mentalités et les valeurs sociales. De nombreux gouvernements, qui admettent les inégalités géographiques et les autres inégalités socio-économiques dans leurs plans de développement hésitent encore à considérer les inégalités entre femmes et hommes comme un problème de développement majeur qui appelle des interventions publiques. Il est important de souligner qu'il a fallu seulement 10 ans pour faire adopter la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) de 1989, qui avait été ratifiée par 191 pays à travers le monde à la date du 8 octobre 1999, ce qui en a fait l'instrument de droit humain le plus accepté au plan universel. Mais, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 a mis 20 ans pour enregistrer 165 ratifications et adhésions des gouvernements.

Les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods ont élaboré des directives pour la prise en compte des questions de genre dans les processus de BCP/UNDAF et de DSRP, et des programmes afin d'exhorter les gouvernements à déployer constamment des efforts en vue d'éliminer les inégalités entre femmes et hommes. L'évaluation faite dans 12 pays dans le cadre de la présente étude montre que des efforts étaient en cours dans tous les pays afin de prendre en compte les questions de genre dans le processus, l'analyse des défis du développement et les stratégies et interventions prioritaires. Des efforts concertés ont permis d'attirer l'attention sur les disparités persistantes entre femmes et hommes, en particulier dans les secteurs sociaux. Là où une approche des droits humains a été adoptée, notamment le BCP/UNDAF, les questions relatives aux droits des femmes et à la protection de celles-ci ont été mises en exergue aux fins de l'adoption de mesures.

Néanmoins, les réponses au défi du genre n'étaient pas aussi efficaces qu'on aurait pu l'espérer pour un certain nombre de raisons fondamentales. Tout d'abord, une confusion d'ordre conceptuel a amené à penser que le concept du genre était synonyme de "femmes", et à classer souvent les femmes dans la catégorie des groupes vulnérables qui ne méritent qu'une attention particulière, sans assurer leur l'habilitation ni l'extension de leurs droits. L'étude a souligné que les différents organismes des Nations Unies ont élaboré des stratégies détaillées pour l'intégration du genre. Cependant, le concept du "genre en tant que question transversale", utilisé

dans les directives relatives au BCP/UNDAF et le Livre de ressource de la Banque mondiale et les directives au titre de l'évaluation commune du personnel pour les DSRP n'a pas été clairement défini et ne semblait pas suffire à attirer l'attention et à conférer une priorité suffisante à la question du genre comme question fondamentale dans tous les domaines du développement.

Deuxièmement et ce qui est tout à fait fondamental, l'évaluation a révélé un certain manque de connaissances et de compréhension de la part des gouvernements et de leurs partenaires en ce qui concerne l'analyse de genre et la manière d'intégrer le genre dans les domaines sur lesquels portent les BCP/UNDAF et les DSRP. Par ailleurs, les capacités institutionnelles dont disposent certains organismes des Nations Unies sont insuffisantes, et elles le sont même davantage au sein des ministères ou des services publics responsables des questions de genre et de développement. Dans certains cas, à ces facteurs s'ajoutent l'insuffisance de la volonté et de l'engagement politiques. Cependant, les gouvernements sont responsables, dans la mesure où ils ont ratifié la CEDEF, pris des engagements nationaux et internationaux, notamment la Plate-forme d'action de Beijing et la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, afin de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes et l'habilitation des femmes. En ce qui concerne les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, il leur incombe également de renforcer leurs capacités institutionnelles afin d'assurer une intégration efficace du genre dans leurs programmes de soutien aux gouvernements et aux pays, conformément à leurs politiques, directives et stratégies individuelles et à l'échelle du système dans le domaine du genre.

Troisièmement, l'attention insuffisante accordée au genre dans l'analyse et les stratégies tenait au manque de données et d'informations (quantitatives et qualitatives) désagrégées par sexe dans la plupart des pays. Ceci est particulièrement grave en ce qui concerne les politiques macro-économiques et les principaux secteurs économiques, notamment l'agriculture, l'industrie et le secteur informel. Par ailleurs, beaucoup de données sont dépassées et les enquêtes récentes et les autres formes de collecte de données utilisent des méthodologies différentes et ne prennent pas en compte essentiellement le genre. Seuls des secteurs sociaux tels que l'éducation et la santé, qui disposent traditionnellement de données désagrégées par sexe ou genre étaient pris en compte, dans une certaine mesure, dans le cadre d'une perspective "genre" dans les BCP/UNDAF et DSRP.

Quatrièmement, bien que l'évaluation ait confirmé que des processus participatifs importants et parfois novateurs ont été utilisés dans le cadre des efforts visant à élargir les perspectives des BCP/UNDAF et des DSRP, la participation des femmes, des experts en matière de genre, des ONG et des institutions gouvernementales responsables des questions de genre ne s'est pas traduite par une meilleure compréhension de la dimension "genre". Celle-ci a souvent été insuffisante ou partielle. Les gouvernements ont une responsabilité primordiale à assumer afin d'assurer une participation efficace et judicieuse, en particulier par le truchement de leurs Ministères du Plan et des Finances et ministères ou services en charge des questions de genre ou des affaires féminines.

L'élimination des inégalités entre femmes et hommes et l'établissement de rapports sociaux, économiques et politiques plus équilibrés entre femmes et hommes appellent une analyse approfondie, des stratégies, une planification et une programmation

sensibles au genre efficaces dans tous les domaines du développement. Mais, l'identification de la dimension "genre" doit être faite suffisamment tôt au début du processus. Tous les partenaires doivent en convenir et le gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods qui gèrent ou appuient le processus doivent veiller à ce que des concepts clairs, des données désagrégées par sexe, une analyse de genre systématique et une stratégie et l'élaboration de programmes sensibles au genre mettant à profit toute l'expertise disponible soient utilisés, en particulier aux niveaux national et régional. L'expertise et les ressources techniques dont disposent les Nations Unies, notamment le Centre africain pour la Femme de la Commission économique pour l'Afrique, doivent être pleinement mises à profit. Au niveau international, l'UNIFEM doit être utilisée davantage et ses ressources opérationnelles accrues.

L'évaluation a montré que, compte tenu des difficultés d'ordre conceptuel, l'utilisation de l'analyse de genre était insuffisante. Etant donné que le genre était généralement assimilé aux femmes, les analyses ont porté essentiellement sur les questions spécifiques des désavantages dont souffrent les femmes, en particulier l'analphabétisme, le faible niveau d'instruction, la mauvaise santé maternelle et l'accès limité au crédit. Les obstacles en ce qui concerne les droits et la participation des femmes à la vie politique ont également été mis en exergue dans le cadre des thèmes des droits humains et de la gouvernance. L'analyse de la pauvreté dans le cadre des BCP et, en particulier, des DSRP n'a pas montré de façon complète la dimension "genre". L'accent était mis, pour l'essentiel, sur la pauvreté et les disparités en ce qui concerne les revenus dans le cadre de l'économie de marché. Le ménage et les économies de subsistance et informelles où les femmes sont majoritaires n'ont pas été pleinement analysés à partir d'une perspective "genre". Ceci a eu pour effet de perpétuer le manque de visibilité des femmes dans le développement économique et de sous-évaluer leur contribution dans le système de comptes nationaux.

D'une manière générale, l'analyse ne s'est pas penchée sur les causes profondes de la pauvreté, y compris les facteurs socioculturels et les autres facteurs fondamentaux qui ont tendance à la perpétuer et à influer davantage sur les femmes par rapport aux hommes. Etant donné que l'analyse de genre n'a pas été effectuée dans tous les secteurs et domaines du développement, peu de choses ont été dites au sujet du rôle, des besoins et responsabilités des hommes. Ceci constitue une lacune tant des BCP que des DSRP qui tend à présenter les questions de genre essentiellement comme des problèmes de femmes. Les stratégies et interventions prioritaires dans les UNDAF et DSRP ont porté, pour l'essentiel, sur les droits humains et la bonne gouvernance, le développement humain et la stabilité macro-économique, la lutte contre la pauvreté et la croissance économique.

Les stratégies et interventions prioritaires sensibles au genre concernaient quelques problèmes de femme dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la micro-économie. Les interventions prioritaires pour les politiques macro-économiques dominantes et les principaux domaines de l'économie comportaient peu ou pas de perspective "genre". Ces approches avaient tendance à séparer le développement social du développement économique et à reléguer le genre et les problèmes de femmes au premier qui reçoit comparativement moins d'attention de la part des décideurs. Les budgets des programmes dans les BCP/UNDAF et DSRP, lorsqu'ils étaient prévus, étaient souvent des indications générales, et il était difficile d'évaluer

leur impact sur les femmes et les hommes. Les gouvernements, en partenariat avec les organes législatifs, les ONG, les Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les bailleurs de fonds partenaires, doivent adopter la nouvelle initiative des budgets de genre afin d'assurer une distribution équitable et responsable des ressources. Les indicateurs sensibles au genre faisaient également défaut, en particulier pour les secteurs de l'économie et doivent être élaborés impérativement pour la mise en œuvre des programmes.

Un défi demeure en ce qui concerne l'approche holistique du développement de la région afin de changer en définitive les relations économiques et sociales fondées sur le genre. Il existe des opportunités d'entreprendre l'analyse et la planification fondée sur le genre nécessaires avec des outils et directives appropriés en vue d'atteindre cet objectif majeur dans des délais précis. Les gouvernements, les Nations Unions et les institutions de Bretton Woods doivent apporter une contribution positive au processus. Les initiatives du BCP/UNDAF, du DSRP et, plus récemment, du NEPAD, ont beaucoup suscité l'intérêt du public et mobilisé des ressources techniques et financières dans la recherche de solutions plus efficaces pour certains défis de développement pressants de la région. L'égalité entre femmes et hommes et l'habilitation des femmes sont des dimensions fondamentales de tous les défis et méritent une attention particulière afin d'assurer une transformation économique et sociale durable.

RECOMMANDATIONS

L'évaluation a permis d'identifier un certain nombre de domaines pour lesquels des recommandations pourraient être faites. Certaines d'entre elles ont déjà été formulées dans les chapitres précédents. Toutefois, l'équipe de consultants a convenu qu'une liste succincte de recommandations susceptibles d'être appliquées serait plus utile qu'une longue liste. Les principales recommandations ont pris en compte les questions soulevées dans les constatations et les recommandations pertinentes de l'atelier qui s'est tenu à Abidjan du 11 au 12 juin 2002.

Données et informations désagrégées par sexe

1. Les Equipes de pays des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods et les autres bailleurs de fonds partenaires doivent collaborer en priorité, afin d'aider les gouvernements à recueillir des données désagrégées par sexe et des informations sensibles au genre, en particulier en ce qui concerne les politiques macro-économiques, les échanges, l'industrie, l'agriculture, le secteur informel et l'emploi. Elles doivent également promouvoir les études économiques, sociales et culturelles complémentaires sensibles au genre afin d'approfondir l'analyse des causes de la pauvreté et de l'inégalité entre femmes et hommes au sein de la société et de l'économie. Elles doivent créer des bases de données communes ou partagées sur tous les aspects du genre. Celles-ci pourraient être reliées aux principales bases de données régionales, notamment celles de la BAD et de la CEA. Des activités de recherche sont également nécessaires de toute urgence, afin de mettre au point des indicateurs quantitatifs et qualitatifs en vue de mesurer les progrès accomplis en matière d'égalité entre femmes et hommes. L'opportunité de la collecte des données et de la recherche

doit être mise à profit pour réviser ou mettre à jour les BCP et DSRP de façon périodique. Par ailleurs, elle doit être utilisée pour l'intensification du plaidoyer et la formulation de politiques stratégiques permettant d'éliminer les inégalités entre femmes et hommes et promouvoir l'égalité des droits, l'habilitation et la transformation sociale. En définitive, ces efforts devraient contribuer à renforcer les capacités nationales à exécuter les différentes tâches.

2. Des études spécifiques doivent être menées à l'aide de l'analyse de genre afin d'identifier les autres besoins et contraintes majeurs des femmes et des filles, ainsi que des hommes et des garçons dans certains domaines du processus de développement. L'accent mis sur les femmes et les filles doit aller au-delà de leurs fonctions de reproduction, de l'éducation primaire et de l'alphabétisation des adultes. Elles doivent prendre en compte le rôle, le pouvoir et la participation des femmes à la gestion des affaires et au processus démocratique, à la planification et à la gestion de l'économie tant au niveau du ménage qu'aux niveaux communautaire et national. Ces études devraient renforcer le BCP et le DSRP et contribuer à accroître les opportunités pour les femmes et les filles de s'épanouir et de mettre pleinement à profit leurs potentialités humaines dans les processus de l'UNDAF et du DSRP.

Rationalisation des objectifs et approches du développement en vue de renforcer la dimension "genre"

3. Les objectifs de l'UNDAF et du DSRP correspondent aux Objectifs de développement du millénaire, dans la mesure où l'UNDAF et le DSRP ont une durée de trois à six ans, tandis que les Objectifs de développement du millénaire s'étendent sur 15 ans. Il faudrait articuler de façon délibérée les différentes séries d'objectifs inspirés des Objectifs de développement du millénaire, adoptés par tous les gouvernements, la lutte contre la pauvreté étant le thème principal et les droits humains, l'égalité et l'équité constituant la base éthique. Il est nécessaire d'établir un lien explicite entre les DSRP, en particulier, et la CEDEF et la Plate-forme d'action de Beijing, afin de veiller à ce que la dimension "genre" de la réduction de la pauvreté soit prise en compte. Par ailleurs, il est indispensable d'établir un lien entre les UNDAF et les DSRP, d'une part, et le cadre du NEPAD, d'autre part. De tels liens contribueraient à renforcer l'appui que le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods peuvent apporter aux gouvernements et aux pays afin de résoudre les questions de genre liées au développement d'une manière plus cohérente et efficace. Ils permettraient également de rationaliser les différents processus pour les pays qui doivent souvent envisager leur développement selon de nombreuses perspectives proposées par la communauté internationale.

Prise en compte du genre dans le processus de BCP/UNDAF et de DSRP

4. Les gouvernements, le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods doivent promouvoir et renforcer la participation des experts en matière de genre, des groupes de femmes et des ministères ou services chargés des affaires féminines à tous les aspects du BCP/UNDAF et du DSRP. Ces groupes doivent participer dès le début du processus et leurs responsabilités et l'expertise nécessaire doivent être définies clairement sur la base des constatations du

présent rapport. Là où les documents sont achevés, les groupes doivent participer à leur révision, et à leur suivi, ainsi qu'à l'évaluation de leur mise en œuvre. Le processus doit commencer par une reconnaissance explicite du fait que la croissance économique et le développement durables passent nécessairement par l'égalité entre femmes et hommes et l'habilitation des femmes.

Formation en matière de genre et renforcement des capacités au niveau national

5. La formation en matière de genre, et non simplement la sensibilisation, doit être organisée en priorité à l'intention du personnel de tous les principaux ministères à caractère économique, en particulier les Finances, le Plan, l'Industrie, l'Agriculture, les Transports, le Commerce et les échanges, afin de leur permettre d'acquérir les concepts, outils et aptitudes appropriés pour la prise en compte des questions de genre dans les politiques macro-économiques, les secteurs économiques et l'affectation des ressources budgétaires. Un tel effort de renforcement des capacités est également nécessaire pour les ministères ou institutions publiques responsables des questions de genre et du développement afin de veiller à ce qu'ils disposent des compétences et outils que requièrent leurs activités. L'expérience a montré que des années de formation isolée en matière de genre n'ont pas toujours donné les résultats escomptés. Par conséquent, une formation efficace doit se faire "sur le tas" et porter essentiellement sur l'analyse, la stratégie, la formulation des programmes et les phases d'exécution du BCP/UNDAF et du DSRP. **Une grande partie de la formation doit porter sur l'explication claire et la compréhension des concepts de "genre" et des "questions et approches de genre", ainsi que la manière dont ils peuvent être appliqués à l'analyse et à la planification du développement.** Les compétences des experts de haut niveau expérimentés en matière de genre, femmes et hommes, des pays, de la région, des organismes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods doivent être mises à profit afin de faciliter cette formation et ce renforcement des capacités. Après cette formation et ce renforcement des capacités, des systèmes efficaces d'obligation de rendre des comptes pour l'intégration du genre doivent être mis en place et faire l'objet de suivi au sein des gouvernements.

Renforcement des capacités pour l'intégration du genre au sein des institutions

6. Dans chaque pays, les institutions doivent renforcer ou créer des équipes stratégiques de haut niveau afin de traiter de l'intégration du genre pendant la préparation, l'exécution, le suivi et l'évaluation du BCP/UNDAF et du DSRP sous la responsabilité du Coordonnateur résident. Le Coordonnateur résident et l'UNIFEM doivent mettre sur pied, rendre opérationnels ou renforcer les groupes thématiques du genre afin d'appuyer la prise en compte du genre à la phase de mise en œuvre de l'UNDAF. Ces groupes thématiques doivent bénéficier de la participation de responsables de haut niveau de plusieurs institutions. Ceci permettrait d'accroître la visibilité et l'importance de la dimension "genre" en tant que dimension stratégique de l'aide au développement. L'équipe de pays des Nations Unies, dirigée par le Coordonnateur résident, doit être tenue pour responsable de l'intégration du genre dans le système des Nations Unies.

7. L'équipe stratégique de haut niveau sur le genre doit bénéficier de l'expertise en matière de genre d'un réseau actif de responsables de programmes et de points focaux du genre, d'hommes et de femmes, de toutes les institutions. La tâche en matière de genre ne doit cependant pas constituer une "tâche supplémentaire" qui viendrait s'ajouter à celles déjà nombreuses qui incombent aux PFG, mais elle doit occuper une place prépondérante dans leur description de poste. Les points focaux du genre doivent bénéficier d'une formation et d'un renforcement continu des capacités, qui devraient comprendre, dans la mesure du possible, la formation en matière de finances, de commerce, de statistiques, et d'économie et les contributions de ces secteurs à la réalisation de l'égalité et de l'équité entre femmes et hommes. Les organismes doivent mettre à profit l'expertise des PFG formés, et ce processus doit faire l'objet de suivi. Le réseau des PFG doit disposer d'un programme spécifique d'activités (pas uniquement de réunions) axé sur la préparation, l'exécution, le suivi et l'évaluation du BCP/UNDAF et du DSRP. Par ailleurs, il doit apporter le soutien technique nécessaire à l'organisme national, aux ONG et aux autres organisations de défense du genre et orientées vers le genre dans le pays.
8. L'UNIFEM, l'organisme chef de file de la promotion des droits de la femme et de l'analyse de genre au sein du système des Nations Unies doit jouer un rôle de fer de lance au sein du système en ce qui concerne l'intégration du genre dans les BCP/UNDAF/DSRP. Le système des Nations Unies doit mettre à la disposition de l'UNIFEM suffisamment de ressources afin de lui permettre d'assumer cette responsabilité. Par ailleurs, ses programmes conjoints doivent collaborer tant pour les ressources que pour l'expertise afin d'assurer l'exécution adéquate de l'UNDAF et du DSRP. Une tâche prioritaire pour l'UNIFEM et les programmes conjoints consisterait à organiser des sessions de formation en matière de genre au sein des institutions à l'intention des gouvernements, des ONG et des OSC en vue d'assurer la pleine intégration d'une perspective "genre" dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'UNDAF et des DSRP. Des systèmes efficaces d'obligation de rendre des comptes doivent être mis en place à tous les niveaux afin d'assurer l'utilisation efficace des capacités renforcées des différents acteurs.
9. Le Centre de formation du personnel des Nations Unies de Turin, Italie, qui assure la formation des Equipes de pays et du personnel des Nations Unies sur les BCP/UNDAF, doit inclure l'intégration du genre dans les programmes qu'il dispense, en collaboration avec l'UNIFEM, les experts des Nations Unies et les autres experts du genre qui sont familiers avec les processus de BCP/UNDAF et de DSRP.

Collaboration entre les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods afin de renforcer l'exécution de programmes sensibles au genre

10. Les institutions des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods doivent collaborer dans le cadre d'un plaidoyer régulier pour le changement en ce qui concerne les questions de genre d'importance vitale ou sensibles afin d'accélérer le respect des engagements pris par les gouvernements à l'égard des objectifs des conférences nationales et mondiales sur l'égalité entre femmes et hommes et l'habilitation des femmes. Elles doivent également entreprendre une

programmation conjointe ou parallèle, du moins sur une base pilote, pour les projets sensibles au genre (par exemple, l'éducation, l'habilitation des communautés, les droits des femmes, la violence à l'égard des femmes et les filles, les femmes dans le commerce, l'industrie et les entreprises agroalimentaires) afin de démontrer la valeur ajoutée de leurs travail d'équipe et collaboration pour le développement durable.

11. La collaboration entre les équipes de DSRP du gouvernement et les équipes de l'UNDAF des Nations Unies au niveau technique et des politiques doit être encouragée et renforcée par le truchement de mécanismes appropriés afin d'assurer une coordination efficace entre les processus de l'UNDAF et du DSRP. Un objectif explicite doit consister à renforcer l'intégration de la perspective genre dans tous les stratégies et programmes de développement prioritaires du même pays. Cette collaboration doit être étendue aux équipes pertinentes établies pour le NEPAD afin d'harmoniser et consolider les objectifs et stratégies relatifs à l'égalité entre femmes et hommes et l'habilitation des femmes qui revêtent une importance capitale pour la réduction de la pauvreté et le développement durable dans les pays, pris individuellement, et la région, d'une manière générale.